

Cadre réservé à la Fédération (ne rien inscrire)

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS « La Fosse aux Loups » - B.P. 80091 62053 ST LAURENT BLANGY Cedex Tél : 03.21.24.23.59 Fax : 03.21.07.80.74	Calcul du nombre de voix	Date arrivée
	Voix « droits de chasse » :	
	Timbres vote 62 justifiés :	
	TOTAL : _____ Voix	

**ASSEMBLEE GENERALE 2020
- DROITS DE VOTE**

IMPORTANT : Vous devez statutairement déposer ce dossier au siège social **20 jours au moins avant la date de l'assemblée générale** (art. 11 du statut fédéral) mais vous pouvez le faire bien avant afin de faciliter la tâche du secrétariat.

- La superficie retenue pour l'établissement des droits de vote est celle qui a été déclarée lors de l'adhésion annuelle – (1 voix par tranche de 50 ha jusqu'à un maximum de 2500 ha).
- Les timbres « vote 62 » de vos chasseurs doivent être renseignés individuellement comme demandé, la signature justifiant la procuration est nécessaire.
- Si la page 2 ne suffit pas vu le nombre de timbres remis par vos chasseurs, veuillez la photocopier pour coller les timbres supplémentaires.

déclare avoir reçu les timbres des chasseurs mentionnés ci-dessous (à détacher de la validation)

Timbres vote « 62 » à coller dans l'ordre des numéros – signature du chasseur dans la case à côté pour validité			
1	Signature	2	Signature
3	Signature	4	Signature
5	Signature	6	Signature
7	Signature	8	Signature
9	Signature	10	Signature

Fait à

Le

Signature

ADHERENT TERRITORIAL Multi Services n°

Timbres vote « 62 » à coller dans l'ordre des numéros – signature du chasseur dans la case à côté pour validité			
11	Signature	12	Signature
13	Signature	14	Signature
15	Signature	16	Signature
17	Signature	18	Signature
19	Signature	20	Signature
21	Signature	22	Signature
23	Signature	24	Signature
25	Signature	26	Signature
27	Signature	28	Signature
29	Signature	30	Signature

Fait à

le

Signature